

Protection des captages d'eau potable en Loire-Bretagne (2017)

LOZÈRE (48)

Repères nationaux : Au niveau national, en 2017, 76 % des captages d'eau destinée à la consommation humaine bénéficiaient d'un périmètre de protection défini par un arrêté de DUP, ce qui représente 84 % des débits des captages d'eau potable.

Les chiffres clés du département

Nombre de captages : 112

Nombre de PPC avec DUP : 76

Nombre d'AAC prioritaires : 0

Nombre d'AAC avec programme d'actions : 0

Répart. eaux souterraines-superficielles : 88%-12%

→ LES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DE CAPTAGES (PPC)

Le département de la Lozère a privilégié une approche populationnelle, c'est ainsi que 82 % des débits sont protégés alors que seul 67 % des captages le sont. Les captages restant à protéger sont donc majoritairement ruraux ce qui explique le nombre important de procédures non démarrées. Une dizaine de procédures dont les avis hydrogéologiques sont récents se finaliseront à court terme, les autres procédures devront être reprises dans leur intégralité.

Repères bassin Loire-Bretagne : Sur le bassin Loire-Bretagne, en 2017, 85 % des captages d'eau destinée à la consommation humaine bénéficiaient d'un périmètre de protection défini par un arrêté de DUP, ce qui représente 93% des débits des captages d'eau potable.

<p>Nombre de captages : 112</p> <p>Niveau de protection</p>	Nombre de périmètres de protection de captages avec arrêté de DUP : 76	Arrêtés postérieurs à 2000 : 61 Arrêtés pris entre 1980 et 2000 : 15 Arrêtés antérieurs à 1980 : 0
	Procédures de protection de captages au stade de l'avis hydrogéologique : 24	Avis hydrogéologiques postérieurs à 2012 : 11 Avis hydrogéologiques réalisés entre 2008 et 2012 : 9 Avis hydrogéologiques antérieurs à 2008 : 4
	Procédures de protection de captages non initiées : 12	
	Nombre de captages destinés à l'abandon (qqsoit l'état d'avancement de la procédure) : 12	

Sources : ARS - Données 2017

→ LES AIRES D'ALIMENTATION DE CAPTAGES PRIORITAIRES (AAC)

Le département n'a pas d'AAC dans le bassin Loire-Bretagne.

Repères bassin Loire-Bretagne : 210 AAC, 100 programmes d'actions définis, soit 48 % dont 90 mis en œuvre.

Repères nationaux : Par ailleurs, 1115 aires d'alimentation de captages prioritaires avaient été identifiées avec des problématiques de pollutions diffuses (nitrates, pesticides) dans les Sdage ; en 2017, 43 % d'entre elles ont un programme d'actions effectif.

<p>Nombre d'aires d'alimentation de captages : 0</p> <p>Niveau de protection</p>	Programme d'actions défini	0	Programme d'actions mis en œuvre	0
			Programme d'actions suspendu	0
	Démarche(s) en cours	0	devant aboutir en 2018	0
			au stade de l'étude	0
			peu avancée(s)	0
	Démarche(s) non démarrée(s)		0	

Sources : DDT, DREAL et agence de l'eau - Données 2017

→ LES CAPTAGES ABANDONNÉS (2007-2017)

Malgré la faible proportion du territoire sur le bassin Loire-bretagne, le département de la Lozère a abandonné 33 captages ces 10 dernières années, principalement pour rationaliser la desserte en eau. Dans un paysage rural dont la ressource en eau est limitée en débit, le nombre élevé de captage reste à la fois un point fort (la majorité des réseaux sont gravitaires alimentés par des aquifères de proximité) mais aussi un point faible (coût élevé de la protection face aux moyens techniques et économiques des collectivités).

Nombre de captages abandonnés : 33	Cause : qualité	8	Pollution diffuse	0
			Arsenic	0
			Autres	8
	Cause : débit	3		
	Cause : administratif	19		
Cause : technique	3			

Sources : ARS - Données 2017